

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

DECRET DU PREMIER MINISTRE

ANNEE 1960 - N° 261 PCM/MEP

Le PREMIER MINISTRE,

Vu la loi 59/3 du 15 Février 1959 portant constitution de la République du DAHOMEY,

Vu le décret N° 109/PCM du 6 Août 1959 fixant les attributions des membres du Gouvernement ;

Vu les nécessités du service,

Le Conseil des MINISTRES entendu ;

Decrète :

ARTICLE 1er. - Monsieur SANI AGATA RAOUF, nouvellement sorti de l'Institut des Hautes Etudes Administratives d'Outre-Mer à Paris, est mis à la disposition du Ministre de l'Economie et du Plan à Cotonou.

ARTICLE 2 - Le Ministre de l'Economie et du Plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

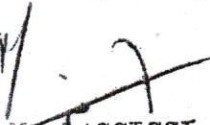
Porto-Novo le, 27 Septembre 1960

Le Premier MINISTRE,


H. MAGA

Visé :

Le Ministre des Finances,
P.I.


M. LASSISSI

Visé :

Le Ministre de la
Fonction Publique

Visé :

Le Ministre de l'Economie
et du Plan



G. GAVARRY.

AMPLIATIONS

Origina l	1
SGCM	3
Jord	1
Tous Ministres	14
MEP	5
DP	3
MJLAF	3
PCM	15